

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° \*\*\*.- HOLDING COMMUNAL, S.A. (en liquidation) – Mandature communale 2019-2024 – Désignation du délégué effectif et du délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale

LE CONSEIL,

Vu la délibération du 3 décembre 2018 installant le Conseil communal issu des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 ;

Attendu que les mandats détenus par les conseillers communaux prennent fin immédiatement après l'assemblée générale de l'intercommunale qui suit le renouvellement des Conseils communaux ;

Vu les articles 1234-5, al.2 et L1532-2, al.2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation portant sur la désignation des délégués des communes associées à l'assemblée générale ;

Attendu qu'il y a lieu de désigner le délégué effectif et le délégué suppléant représentant de la commune pour la représenter à l'assemblée générale de la S.A. (en liquidation) HOLDING COMMUNAL ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et, notamment les articles L1122-27 et L1122-30

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section « Administration générale-Police-Sécurité-Aménagement du Territoire » en sa séance du 21 février 2019 ;

Par\*\*\* voix contre \*\*\* et \*\*\* abstentions,

DESIGNE

Art. 1.- en qualité de délégué effectif de la Ville à l'assemblée générale de la S.A. (en liquidation) HOLDING COMMUNAL :

M. XXX xxx, (titre), domicilié xxxxxx, n° xx à 480x Verviers,

en qualité de délégué suppléant de la Ville à l'assemblée générale de la S.A. (en liquidation) HOLDING COMMUNAL :

M. XXX xxx, (titre), domicilié xxxx, n° xx à 480x Verviers,

Les intéressés seront considérés comme démissionnaires :

- immédiatement en cas de perte de leur qualité de Conseiller communal en cours de mandat ;

- immédiatement en cas de perte d'appartenance à son groupe politique présent au Conseil communal
- immédiatement après l'Assemblée générale qui suit le renouvellement des Conseils communaux.

Art. 2.- La présente délibération sera transmise, pour information, de la S.A. (en liquidation )  
HOLDING COMMUNAL.

PROJET soumis au Conseil communal